

les os, où il est stocké. L'intoxication par le plomb ou saturnisme, peut être grave chez l'enfant (surtout jusqu'à 6 ans) et pour les femmes enceintes. Même à des niveaux très faibles, une imprégnation chronique peut induire des effets à long terme. Elle peut passer inaperçue tout en compromettant l'avenir intellectuel de l'enfant. Seule une prise de sang permet de poser le diagnostic. D'une manière générale, le distributeur d'eau est responsable de la partie publique (sous voirie) du réseau de canalisations situées en amont du compteur. La partie privative située après le compteur (réseau intérieur) relève de la responsabilité du (ou des) propriétaire(s).

◆ LES LÉGIONELLES

Que ce soit dans le cadre domestique ou industriel, l'eau est utilisée dans les systèmes de refroidissement (centrales nucléaires, production d'hydroélectricité...), dans les réseaux d'eau chaude des particuliers, des hôtels ou des établissements de soins. Des bactéries, les légionelles, se développent dans une eau entre 25° et 40°C. La légionellose est une infection pulmonaire grave causée par une bactérie nommée *Legionella pneumophila*. La contamination se fait par voie respiratoire, par inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol. La légionellose affecte essentiellement les adultes et touche plus particulièrement les personnes immuno-déprimées. Dans la grande majorité des cas, elle nécessite une hospitalisation. La légionellose est une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'ARS qui donne lieu à une enquête médicale et environnementale réalisée par l'ARS pour déterminer l'origine de la contamination.

En 2016, 113 cas de légionelloses ont été déclarés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur les 1 218 répertoriés en France (9,3 %). En 2016, l'incidence standardisée de la légionellose était plus élevée dans la région (2,5 cas / 100 000 habitants) qu'en France (1,8 cas / 100 000 habitants).

invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-declaration-obligatoire/Legionellose

◆ UNE QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET JUGÉE SATISFAISANTE PAR LES HABITANTS DE LA RÉGION PACA

En 2017, la grande majorité des habitants de la région (85 %) ont déclaré être satisfaits de la qualité de l'eau du robinet de leur commune de résidence (Baromètre Santé Environnement 2017). Par contre, l'information reçue sur la qualité de l'eau du robinet est jugée peu satisfaisante par 1 habitant sur 3 et 1 sur 5 déclare ne pas en recevoir.

Pour 20 % des habitants, les pesticides sont les principaux polluants de l'eau du robinet susceptibles de présenter des risques pour la santé, juste après le plomb (25 %). La présence de résidus de médicaments dans l'eau, problématique émergente, préoccupe également 14 % des habitants et se situe au même rang, dans les perceptions des habitants, que la pollution de l'eau par les nitrates.

Cependant, la population exprime toujours des craintes vis-à-vis de la qualité de l'eau pour les populations vulnérables. Comme en 2007, 70 % des habitants pensent qu'utiliser de l'eau du robinet pour alimenter un nourrisson peut présenter des risques pour sa santé et 40 % ont la même opinion pour les femmes enceintes (recul de 4 points par rapport à 2007).

◆ LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La protection des captages d'eaux destinés à la consommation humaine est aujourd'hui une préoccupation sanitaire et environnementale majeure.

Au 31 décembre 2017, plus de 61% des captages bénéficient d'une protection administrative par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ils concernent 58,2% de la population. Les procédures d'instruction sont en cours pour 26,5 % des captages, ce qui représente près de 38 % de la population. Pour 12 % des captages, dont près de 72 % sont situés dans les Alpes-de-Haute-Provence, la procédure d'instruction n'a pas encore été engagée, mais cela ne concerne qu'environ 3,4 % des débits produits au niveau régional.

Le pourcentage de population desservie par une eau issue de captages protégés par une DUP varie de près de 27 % dans les Bouches-du-Rhône (département où le recours aux eaux superficielles est le plus important) à 95 % dans le Vaucluse.